

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**1ÈRE Réunion de 2015**

**Séance du 28/29 janvier 2015**

CG20150128\_36  
id. 1456

*Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE*

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT ET DES LOISIRS EN TARN-ET-GARONNE**

Depuis 25 ans l'Assemblée Départementale poursuit son engagement auprès du Mouvement Sportif Tarn-et-Garonnais qui assume, pour plus de 70 000 licenciés, une mission d'intérêt général reconnue de tous.

Après le bilan de l'année écoulée, je vous demanderai de vous prononcer sur mes propositions pour l'exercice 2015.

**I - BILAN DE 2014**

Pour l'exercice 2014, le budget global de fonctionnement affecté à l'ensemble de la politique départementale en faveur du sport et des loisirs, a été de **939 291 €** répartis de la manière suivante :

- Sport de masse (fonctionnement des comités départementaux et équipement des clubs) : 99 bénéficiaires .....	269 978 €
- Manifestations exceptionnelles : 42 clubs bénéficiaires .....	40 750 €
- Clubs de haut niveau : 15 clubs bénéficiaires .....	421 002 €
- Sportifs de haut niveau : 17 bénéficiaires .....	17 800 €
- Loisirs des jeunes : 26 clubs bénéficiaires .....	34 520 €
- Fête des sports.....	11 863 €
- Acquisition de maillots : 44 clubs bénéficiaires .....	19 372 €
- Sections/classes sportives des collèges : 13 bénéficiaires .....	71 116 €
- Natation scolaire : 4 collèges bénéficiaires .....	17 290 €
- Fonctionnement des Comités Départementaux de l'UNSS et de l'USEP (sport scolaire) .....	32 600 €
- Manifestations sportives scolaires exceptionnelles : 4 collèges bénéficiaires .....	3 000 €

## **II - PROPOSITIONS POUR 2015**

Malgré des contraintes financières fortes, ainsi que les incertitudes liées à la réforme territoriale et au devenir de la clause de compétence générale, je vous propose de maintenir en 2015, comme en 2014, notre accompagnement du Mouvement Sportif **dans sa pluralité**, en gardant comme dénominateur commun les grands axes arrêtés de la politique sportive départementale, bien que ne relevant d'aucune obligation :

- **le soutien à la pratique du plus grand nombre sur l'ensemble du territoire**, selon des critères définis de manière concertée et organisée, via le Comité Départemental Olympique et Sportif, avec pour but de promouvoir les valeurs du sport, facteur de cohésion et de mixité sociales ;

- **le sport** comme pratique de loisirs, qui est un **droit pour tous les jeunes**, en particulier les plus défavorisés;

- **le sport dans sa dimension éducative** à plusieurs niveaux, à tous les moments du temps scolaire et périscolaire ;

- **le soutien à la promotion du haut niveau**, fer de lance de la pratique sportive et vecteur de communication.

### **1- Sport de masse**

Pour l'équipement et le fonctionnement des comités sportifs départementaux, clubs uniques, C.D.O.S et autres associations sportives, garants des valeurs du sport et d'une offre harmonieuse pour une pratique diversifiée, je vous propose de prévoir les autorisations d'engagement suivantes :

- |   |                  |
|---|------------------|
| - fonctionnement des comités sportifs départementaux et équipements des clubs ..... | <b>270 000 €</b> |
| - acquisition de maillots offerts aux clubs .....                                   | <b>20 000 €</b>  |

### **2- Loisirs des jeunes**

Je vous propose de prévoir en 2015, pour notre politique de soutien en faveur des **loisirs des jeunes**, avec l'opération « loisirs-été », une enveloppe de **35 000 €**, dont **10 370 €** seront versés à la Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de Tarn-et-Garonne afin de satisfaire les demandes en matière de « mini-jobs », durant l'été.

L'aide financière du Conseil Général a pour objectif de favoriser l'accès de tous ceux qui ne partent pas en vacances, à des activités physiques et sportives de loisirs proposées spécifiquement par les clubs tarn-et-garonnais pendant les vacances scolaires d'été, en particulier des jeunes relevant de l'Aide Sociale. Ainsi, l'opération nommée « **Un été sportif avec le Conseil Général** », sera reconduite ; l'information et la communication seront assurées de manière encore plus large en 2015.

De plus, une attention particulière sera apportée afin que le plus grand nombre d'associations aidées au titre de cette action puissent accéder à « Plage 82 » sur la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, contribuant ainsi à son animation.

### 3- Sport scolaire

Nous avons, lors de la décision modificative n°2 de 2009, clarifié notre intervention en matière de sport scolaire, au travers d'actions partenariales ciblées en faveur des collèges, au sein desquelles figurent les sections sportives.

Dans ce cadre, à l'occasion de la décision modificative n°2 de 2014, nous avons approuvé l'enveloppe globale affectée à cette politique pour l'année scolaire 2014-2015, dont le montant s'élève pour les sections et classes sportives à **56 880 €**. Les crédits correspondants figurent dans mon rapport sur les collèges.

Il convient également par le présent rapport, de se prononcer sur la reconduction de nos participations attribuées aux comités départementaux de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.) et de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P.), qui assurent un certain nombre de missions de portée départementale, ainsi que sur l'enveloppe affectée aux manifestations sportives scolaires exceptionnelles.

Ainsi, pour ce faire, je vous propose la répartition financière suivante :

- comité départemental de l'UNSS .....	<b>22 000 €</b>
- comité départemental de l'USEP .....	<b>7 600 €</b>
- manifestations sportives scolaires exceptionnelles .....	<b>3 000 €</b>

Pour être complet dans le domaine du sport scolaire, je vous rappelle notre délibération de la DM2 2014 instaurant une nouvelle **politique spécifique pour la natation scolaire en collège**.

Cette dernière s'appuie sur les principes suivants :

- paiement auprès des collèges publics et privés pour les seuls élèves des classes de 6ème,

- participation départementale portant sur la prise en charge des droits d'entrées aux piscines (plafond fixé à 370 € par classe pour 10 heures) et sur une participation aux frais de transports (plafond fixé à 375 € par classe pour 10 séances),

- versement aux Etablissements scolaires sur justificatif des dépenses effectivement engagées, plafonnées aux forfaits.

Par le présent rapport, il convient de préciser que cette nouvelle politique est destinée à toutes les classes de 6ème, y compris des 6ème SEGPA.

Vous trouverez en annexes les tableaux synthétiques de cette politique relative à la natation scolaire dans les collèges publics et privés de Tarn-et-Garonne.

Je vous propose aujourd'hui, compte tenu des crédits déjà inscrits à l'occasion de la DM2 2014, de ratifier l'inscription du solde, à savoir **35 500 €**.

#### **4- Sport de haut niveau**

Dans le domaine du **soutien aux clubs de haut niveau**, je vous rappelle nos délibérations des budgets primitifs successifs, par lesquelles nous avons actualisé les critères d'attribution des aides financières en la matière.

Je vous propose, pour cet exercice 2015, de revoir les critères de cette politique afin de prendre en compte la **situation du club « Montauban Athlétisme »**. Ce dernier évolue en **Nationale 2**, dans une discipline à forte concurrence. Ce niveau, atteint après plusieurs années de travail à former une base solide, garante d'une certaine pérennité, me conduit à vous soumettre, à l'instar de la natation il y a quelques années, d'intégrer l'athlétisme dans notre grille d'intervention financière en faveur des clubs de haut niveau.

Vous trouverez, en annexe, les montants de référence des subventions de fonctionnement et primes pouvant être accordées, suivant les disciplines et les niveaux de pratique.

Ainsi, compte tenu de la situation des clubs tarn-et-garonnais éligibles au titre de cette politique pour la saison 2014-2015, le montant global du crédit à inscrire sur la ligne budgétaire correspondante s'élève à **513 440 €**.

Pour ce qui concerne **l'aide aux sportifs de haut niveau**, comme les années précédentes, l'instruction des dossiers sera orientée vers les demandes les plus représentatives d'une pratique de haut niveau. A cet effet, j'ai prévu une autorisation d'engagement de **15 000 €** dans mon projet de budget pour 2015.

Ainsi, dans le but de mener à bien les diverses actions de cette politique sportive départementale, qui s'étend bien au-delà des compétences obligatoires dévolues aux Départements, je vous propose de ratifier les crédits nécessaires au budget 2015, dont le montant total s'élève à **986 325 €**.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

- Décide de reconduire pour l'exercice 2015, la convention conclue avec le Comité Départemental Olympique et Sportif ;
- Décide de reconduire l'accompagnement du Conseil Général au Mouvement Sportif dans sa pluralité, pour les actions suivantes :

### *Sport de masse*

- fonctionnement des comités sportifs départementaux et équipements des clubs .....	270 000 €
- acquisition de maillots offerts aux clubs .....	20 000 €

### *Loisirs des jeunes*

- opération « loisirs-été » .....	35 000 €
dont :	
- Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des jeunes de Tarn-et-Garonne .....	10 370 €

- Décide de reconduire en 2015 l'opération « un été sportif avec le Conseil Général » avec l'accès à « Plage 82 » au plus grand nombre des associations aidées au titre de cette action ;

### *Sport scolaire*

- comité départemental de l'UNSS .....	22 000,00 €
--	-------------

- comité départemental de l'USEP .....	7 600,00 €
- manifestations sportives scolaires exceptionnelles .....	3 000,00 €

### ***Sport de haut niveau***

- Décide d'intégrer l'athlétisme dans la grille financière en faveur des clubs de haut niveau ;
- Fixe comme suit la répartition, par discipline sportive de l'enveloppe globale de 513 440 € pour le soutien au fonctionnement des clubs de haut niveau :

#### **RUGBY**

- Pro D2 .....	129 625 €
<i>USM</i>	
- Fédérale 1 .....	64 812 €
<i>Avenir Valencien</i>	
- Fédérale 2 - (32 427 € par club) .....	64 854 €
<i>Cercle Athlétique Castelsarrasinois</i>	
<i>Racing Montauban</i>	
- Fédérale 3 .....	16 235 €
<i>Sporting Club Nègrepelissien</i>	

#### **FOOTBALL**

- Division d'Honneur - (21 250 € par club) .....	63 750 €
<i>Entente Golfech/St Paul</i>	
<i>Montauban Football Club féminin</i>	
<i>Montauban Football Club Tarn-et-Garonne</i>	
- Division d'Honneur Régional - (16 235 € par club) .....	32 470 €
<i>A.A.M. Grisolles</i>	
<i>Sporting Club Lafrançaise football féminin</i>	

#### **BASKET, VOLLEY, HANDBALL**

- Pré-nationale – (8 117 € par club) .....	16 234 €
<i>Basket Montech féminin</i>	
<i>Amicale Laïque Valence d'Agen Handball</i>	

## **CYCLISME**

- Nationale 1 et Pôle Espoirs .....	42 500 €
<i>CA Castelsarrasinois</i>	
- Nationale 2 .....	34 850 €
<i>Union Sportive Montalbanaise</i>	

## **NATATION**

- dans les 10 premiers clubs Français .....	31 875 €
<i>Montauban Natation 82 (7ème)</i>	

## **ATHLETISME**

- Nationale 2 .....	16 235 €
<i>Montauban Athlétisme</i>	

### ***Sportifs de haut niveau***

- enveloppe 2015 ..... 15 000 €
- recentrage de l'instruction vers les demandes les plus représentatives d'une pratique de haut niveau ;
- Ratifie l'inscription des crédits suivants :
  - . 270 035 € pour le développement du sport de masse (fonctionnement des comités sportifs départementaux et équipements des clubs) avec une autorisation d'engagement 2015 de 270 000 €, (*Article 65746, Sous-Fonction 32*),
  - . 41 350 € pour le soutien aux loisirs des jeunes, avec une autorisation d'engagement 2015 de 35 000 €, (*Article 65748, Sous-Fonction 33*),
  - . 22 000 € pour le fonctionnement du Comité Départemental de l'UNSS, (*Article 657422, Sous-Fonction 221*),
  - . 7 600 € pour le fonctionnement du Comité Départemental de l'USEP, (*Article 657422, Sous-Fonction 21*),

- . 3 500 € pour les subventions aux associations sportives pour l'organisation des manifestations sportives scolaires exceptionnelles, avec une autorisation d'engagement 2015 de 3 000 €, (*Article 67457, Sous-Fonction 221*),
- . 35 500 € pour la natation scolaire en collège, (*Article 655113, Sous Fonction 221*),
- Précise que cette nouvelle politique spécifique pour la natation, adoptée par délibération du 17 novembre 2014, est destinée à toutes les classes de 6ème y compris des 6ème SEGPA ;
  - . 513 440 € pour le soutien aux clubs de haut niveau, (*Article 65747, Sous-Fonction 32*),
  - . 17 800 € pour le soutien aux sportifs de haut niveau, avec une autorisation d'engagement 2015 de 15 000 €, (*Article 657411, Sous Fonction 32*),
  - . 20 000 € pour publicité, publications et acquisition de maillots, (*Article 6238, Sous-Fonction 32*)
  - . 5 000 € pour la Fête des sports (organisation), (*Article 62321, Sous-Fonction 32*)
  - . 8 000 € pour la Fête des sports (locations mobilières), (*Article 6135, Sous-Fonction 32*)
  - . 42 100 € pour la participation à l'organisation de manifestations exceptionnelles, avec une autorisation d'engagement 2015 de 40 000 € (*Article 67453, Sous-Fonction 32*)

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET